
	<h2 style="margin: 0;">Fiche de poste</h2> <h3 style="margin: 0;">Assistant d'éducation</h3>	
---	--	---

I - Identité du poste

- Finalités du poste : Assurer l'organisation de la vie scolaire au sein de l'établissement.
- Composition du service : le service scolaire est composé de 3 ETP de CPE et 13,5 ETP d'AED.
- Positionnement dans l'organigramme du service : Les AED du lycée sont placés sous la responsabilité des 3 CPE qui assure le fonctionnement du service de vie scolaire.
- Indice de recrutement : Indice net majoré de la fonction publique 283. En cas de recrutement à temps incomplet, la rémunération mensuelle résultant de l'application de ce calcul est proratisée en conséquence.
- Poste d'encadrement : Non
- Poste ouvrant droit à NBI : Non

II - Missions et activités du poste

Les missions de l'assistant d'éducation s'exercent dans le cadre de la fonction publique avec ses obligations d'éthique, de réserve, de neutralité.

Dans le second degré, sous l'autorité du chef d'établissement qui s'appuie sur les équipes éducatives, les assistants d'éducation participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves et assurent notamment :

- les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration et en service d'internat,
- l'encadrement des sorties scolaires,
- l'accès aux nouvelles technologies,
- l'appui aux documentalistes,
- l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens, l'aide à l'étude et aux devoirs,
- l'aide à l'animation des élèves internes hors temps scolaire,
- participation à l'organisation et à la surveillance des examens,
- participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements,
- l'aide à l'intégration collective des élèves handicapés.

La fiche de poste ne décrit pas les activités de façon exhaustive. L'assistant d'éducation peut être amené à réaliser d'autres activités selon les besoins du service.

III – Diplômes / Formation / Expérience requise

- Le diplôme du baccalauréat est exigé.
- L'âge de 20 ans est requis pour pouvoir prendre en charge des missions au sein de l'internat.
- Une expérience en animation ou en accompagnement d'adolescents est un atout.

IV – Compétences requises pour le poste

Connaissances :

- Du règlement intérieur de l'établissement
- De la circulaire 2000-815 relative au statut des AED

Savoir :

- Observer et diriger les dynamiques entre adolescents
- Maîtriser la mécanique du contrôle des absences
- Connaître les élèves individuellement
- Gérer les situations conflictuelles
- Utiliser les techniques d'élocution devant un groupe

Savoir-être :

- Un adulte conscient de sa place
- Un collaborateur d'équipe constructif
- Rigoureux, disponible et bienveillant
- Savoir respecter la confidentialité
- Savoir gérer son stress et être réactif

Savoir-faire :

- Savoir appliquer la réglementation
- Savoir utiliser l'application Pronote et le webmail académique
- Savoir être organisé et méthodique
- Savoir négocier en situation de crise

Savoir-évoluer :

- En nouant des relations de confiance avec élèves, familles et partenaires de la communauté éducative
- En ajustant l'offre d'aide à l'évolution de la demande
- Pour réinvestir l'expérience dans un cursus professionnel ou pré-professionnalisant
- Et être en mesure de passer le témoin à un prochain AED